

## Volet Accédants à la propriété

Le volet Accédants à la propriété du Programme d'investissement dans le logement abordable est conçu de façon à fournir une aide aux ménages admissibles au titre d'une mise de fonds pour l'achat d'une maison, sous forme d'un prêt-subvention.



## Emplacement des bureaux

Le siège où sont offerts les programmes et services du CSD de Manitoulin-Sudbury est situé à l'adresse suivante:

210 boul. Mead  
Espanola, P5E 1R9  
(705)862-7850 ou 1-800-667-3145(sans frais)  
Fax siège et des emplacement satellites:  
(705) 862-7805 ou 1-866-397-3334(sans frais)

Des bureaux satellites se trouvent dans les collectivités suivantes:

### Warren

C.P. 219, 39 rue Lafontaine, P0H 2N0  
(705)967-0639 ou 1-877-213-4001(sans frais)

### Chapleau

C.P. 1299, 12, rue Birch Est, P0M 1K0  
(705)864-0430 ou 1-877-245-5595(sans frais)

### Little Current

9050, route 6, local D, P0P 1K0  
(705)368-0238 ou 1-800-690-5512(sans frais)

Renseignements sur les services de l'organisme:  
1-800-667-3145



[www.msdsb.net](http://www.msdsb.net)  
[info@msdsb.net](mailto:info@msdsb.net)

## Programme d'investissement dans le logement abordable

Volet Accédants à la propriété

Conseil des Services du District de  
**Manitoulin-Sudbury**  
District Services Board



**A** titre de gestionnaire de système de services d'un certain nombre de programmes de service social visant à autonomiser les particuliers afin qu'ils améliorent leur situation, nous croyons qu'en investissant dans les gens, nous contribuons activement à des communautés en santé, à leur vitalité sociale et économique durable. Le volet Accédants à la propriété vise à aider les ménages locataires à revenu faible ou modeste à acheter un logement abordable, et ce, en les aidant à se constituer une mise de fonds par l'octroi d'un prêt-subvention. Le paiement maximum est 10% du prix d'achat de la maison. Voir ci-dessous les critères d'éligibilité.

## Admissibilité

- ▶ Les personnes âgées
- ▶ Les personnes handicapées
- ▶ Les victimes de violence familiale
- ▶ Les Autochtones vivant hors réserve
- ▶ Les résidents des collectivités éloignées
- ▶ Les personnes seules et les familles à revenu faible ou modeste

## Conditions d'admissibilité financière des ménages

- ▶ Seuil de revenu combiné du Ménage inférieur à 50 000\$
- ▶ Seuil de valeur combinées des biens inférieur à 50 000\$
- ▶ Plafond du prix d'achat de la maison de 150 000\$
- ▶ Jusqu'à 10% d'acompte sous forme d'un prêt de subvention

## Types de logements admissibles

- ▶ Maison individuelle
- ▶ Maison jumelée
- ▶ Habitations en rangée (condominiums ou propriété franche)
- ▶ Maisons superposées
- ▶ Maisons en rangée
- ▶ Appartements
- ▶ Duplex

